

Les cours commencent à l'heure et finissent à l'heure. Il est donc recommandé au Client d'arriver 5 min avant le début du cours. L'accès aux cours collectifs, sera refusé à tout Client ayant plus de 10 minutes de retard et cela pour des raisons de sécurité.

Il est demandé au Client de ne pas manipuler seul les appareils et de suivre les consignes délivrées par le personnel de SPBE, notamment durant les cours privés et semi-collectifs.

Le port de chaussures n'est pas autorisé dans l'enceinte de SPBE à l'exception de l'espace d'accueil. Il est demandé au Client de bien vouloir se déchausser avant de pénétrer dans les vestiaires ou dans les espaces dédiés aux cours. Le Client a la possibilité de déposer ses chaussures dans son casier ou de les laisser à côté de l'accueil dans l'espace prévu à cet effet. Les machines doivent être nettoyées après chaque utilisation ainsi que les tapis avec le produit prévu à cet effet.

**Ne sont pas admis
dans les locaux de SPBE :**

- les mineurs, non accompagnés d'une personne majeure,
- toute personne tenant des propos discriminatoires qu'ils soient sexistes, racistes, homophobes ou de nature religieuse,
- les personnes porteuses de plaies à vif, et d'infections cutanées non traitées
- les animaux, même tenus en laisse.

Il est interdit :

- d'introduire de la nourriture et/ou des boissons alcoolisées dans les locaux de SPBE,
- d'importuner les clients par un comportement violent ou inapproprié,
- d'utiliser des transistors ou tout autre appareil émetteur ou amplificateur de son,
- d'utiliser son téléphone portable, même en mode vibreur, dans les espaces dédiés aux cours, et à fortiori durant les cours.

Le Client ne peut se déshabiller et s'habiller que dans les vestiaires. Le Client doit déposer ses vêtements uniquement dans les casiers prévus à cet effet.

Il est demandé au Client de venir avec une tenue propre et compatible avec l'exercice des activités proposées par SPBE. Pour des raisons d'hygiène, le port de chaussettes (propres) est obligatoire durant les cours.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité des Clients, au bon ordre et à la propreté de SPBE est formellement interdit. Il sera sanctionné par le renvoi immédiat de SPBE et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pendant la période du COVID, respecter les conditions d'hygiène *

Des parkings sont mis à disposition de la clientèle.

A savoir :

- Le parking de la Mairie, rue St Michel (40 places) à 50 mètres du Centre
- Places de parking, rue de la Randouerie, à proximité du Centre (4 places)
- Un parking privé, rue du Clos Saint Michel (9 places)

Merci à toutes et à tous :

- de bien se garer, afin de permettre à tous de bénéficier d'une place
- de ne pas gêner les entrées d'habitation
- de respecter les interdictions de stationner aux endroits où il y a les panneaux d'interdiction

- d'adopter une attitude citoyenne et respectueuse des lieux car le Centre est situé dans un lotissement privé.

Il est interdit de rentrer avec sa voiture à l'intérieur du Centre.

Seuls deux parkings pour les professeurs et les handicapés sont autorisés.